

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Intercommunal (PLUI) d'Hucqueliers et l'abrogation des cartes communales

Le public est informé que, par arrêté en date du 05 mai 2022 et fixant les modalités de l'enquête publique, le Président de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du PLUI d'Hucqueliers et l'abrogation des cartes communales.

Cette enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Hucqueliers couvrant le territoire des communes de l'ex Communauté de communes du canton d'Hucqueliers, à savoir les communes d'Aix En Ergny, Alette, Avesnes au Mont, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Campagne les Boulonnais, Clenleu, Enquin Sur Baillons, Ergny, Herly, Hucqueliers, Humbert, Maninghem au Mont, Parenty, Preures, Quilen, Rumilly, St Michel Sous Bois, Verchocq, Wicquinghem, Zoteux et sur l'abrogation des cartes communales encore applicables sur ce territoire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours, du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au mercredi 29 juin 2022 à 24 heures.

La personne responsable de l'enquête est le Président de la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, 15 ter rue du marais à Fruges.

M. Aimé SERVANCKX domicilié Wierre Effroy, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les délibérations concernant le PLUI (prescription, débat sur le PADD, arrêt de projet)
- Le bilan de la concertation
- La synthèse des observations et propositions formulées par le public
- Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant :
 - Le rapport de présentation
 - Le projet d'aménagement et de développement durables
 - Les orientations d'aménagement et de programmation
 - Le règlement, comprenant la partie écrite et la partie graphique
 - Les emplacements réservés
 - Les annexes
- Les avis émis par les communes membres concernées par le PLUI
- Les avis émis par les personnes publiques associées
- L'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers
- L'évaluation environnementale et l'avis de l'autorisation environnementale
- Un document reprenant les textes qui régissent l'enquête publique
- le dossier d'abrogation des cartes communales de Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bourthes, Clenleu, Humbert, Parenty, Preures, Wicquinghem, Zoteux.

Les pièces du dossier d'enquête publique en version papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux suivants :

- La **Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois** au siège social, 15 ter rue du marais à Fruges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- L'**antenne d'Hucqueliers de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois**, 14 Gd Place à Hucqueliers, du lundi au

vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- La **Mairie de Beussent**, 8 place de la Mairie, le mardi de 16h à 18h, le jeudi de 10h à 12h, le vendredi de 18h à 19h
- La **Mairie de Bourthes**, 11 rue de l'Eglise, les lundi, mercredi et vendredi de 15h à 18h
- La **Mairie de Verchocq**, 72 rue principale, le lundi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet de l'intercommunalité à l'adresse suivante www.cchpm.fr.

Le dossier d'enquête dématérialisé pourra également être consulté sur un poste informatique à l'antenne d'Hucqueliers de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, 14 Gd Place à Hucqueliers, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique sera également communicable à toute personne, à ses frais, sur sa demande auprès de la personne responsable de l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

L'évaluation environnementale du projet de PLUI ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, constituent des pièces du dossier d'enquête publique et sont consultables dans les mêmes conditions que le dossier d'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations et propositions soit :

- Sur un des registres d'enquête
- Par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **CCHPM 15 ter rue du marais 62310 FRUGES**
- Pour courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : accueil@cchpm.fr

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans les mairies de Beussent, Bourthes et Verchocq ou à l'Antenne d'Hucqueliers de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois :

- ➔ le lundi 30 mai 2022 de 9h à 12h ; le mardi 7 juin 2022 de 14h à 17h ; le jeudi 16 juin 2022 de 9h à 12h et le mercredi 29 juin 2022 de 14h à 17h à l'Antenne d'Hucqueliers de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois
- ➔ le mardi 31 mai 2022 de 9h à 12h ; le mercredi 8 juin 2022 de 14h à 17h ; le vendredi 17 juin 2022 de 9h à 12h et le lundi 27 juin 2022 de 14h à 17h à la Mairie de Beussent
- ➔ le mercredi 1er juin 2022 de 14h à 17h ; le jeudi 9 juin 2022 de 9h à 12h ; le lundi 20 juin 2022 de 9h à 12h et le mardi 28 juin 2022 de 14h à 17h à la Mairie de Bourthes
- ➔ le jeudi 2 juin 2022 de 9h à 12h ; le vendredi 10 juin 2022 de 14h à 17h ; le mardi 21 juin 2022 de 09h à 12h et le mercredi 29 juin 2022 de 9h à 12h à la Mairie de Verchocq.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au siège de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois et sur son site internet.

Le projet de PLUI sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à la délibération du conseil communautaire pour approbation.